Les Plumes

Journal mensuel de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Mars 2023

Inscriptions Dek Hockey dès le 20 mars 2023

Plus d'informations à l'intérieur

Prochaine assemblée conseil municipal
3 avril 2023, à 20h,
à l'édifice municipal

MICHEL AUCOIN

Maire

- Régie d'aqueduc - Sainte-Victoire en fête

RÉJEAN CHAMPAGNE

conseiller

- Environnement
- Urbanisme
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Voirie

MARTIN COURNOYER

conseiller

- Urbanisme- - Voirie
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- MRC (substitut) - Loisirs
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) - Ruralité
- Minéraux Mart - Sainte-Victoire en fête

CATHERINE FAUCHER

conseillère

- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) (représentante MRC) - Politique culturelle régionale
- Comité régional de développement social (CRDS)
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

MICHEL ROY

conseiller

- Bibliothèque - Ressources humaines
- Régie d'aqueduc - Voirie
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

FRANÇOIS COURNOYER

conseiller

- Environnement
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Ruralité

PASCALE POULIN

conseillère

- Bibliothèque (substitut)
- Ressources humaines
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA)
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

Directrice générale, greffière-trésorière
STEPHANIE DUMONT
POSTE 232
sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente de bureau
MÉLISSA PELLETIER
POSTE 224
mpelletier@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente à l'administration
NATHALIE GIRARD
POSTE 221
ngirard@saintevictoiredesorel.qc.ca

Technicienne en loisir
BIANKA PROVENÇAL
POSTE 228
bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur municipal
DANIEL COUTU
POSTE 231
dcoutu@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur en bâtiment
XAVIER RAJOTTE
POSTE 223
xrajotte@saintevictoiredesorel.qc.ca

MOT DU MAIRE

ÉDITION 38-03

PLAISIR D'HIVER – REMERCIEMENTS

Le 18 février dernier se tenait notre journée hivernale annuelle Plaisir d'hiver 2023.

La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel tient à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à faire de cette journée une réussite! Nous remercions le Golf Continental, qui a généreusement accueilli cette merveilleuse fête hivernale; l'équipe de Gestion événementielle Deschênes et les productions Moulin à vent pour l'animation, notre maison des jeunes, le RE-PAIR pour le service de cantine, Madame Céline Gariépy pour la marche animée, l'érablière Beauchemin pour ses délicieux produits de l'érable, nos sculpteurs bénévoles M. Robert Corbeil et M. Paul Pépin. Merci également à la merveilleuse équipe qui s'occupait des tours de calèches, Le monde de Gina, pour le maquillage, nos pompiers bénévoles et leur mascotte, tous les participants ainsi que tous nos valeureux bénévoles qui ont aidés tout au long de l'événement et sans qui cette réussite n'aurait pas été la même. Nous vous disons à l'an prochain !

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS - AÎNÉS

Le conseil municipal est fier de vous annoncer que notre projet soumis dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les Ainés* a été approuvé, pour un financement de 25 000$. Le projet de salon des ainés consiste en la réalisation une salle multifonctionnelle, en réponse aux demandes des ainés de pouvoir bénéficier d'un lieu de rencontre au village de Sainte-Victoire-de-Sorel. Ce projet permettra à la fois d'offrir un lieu de rassemblement pour briser l'isolement et la solitude, en plus de maintenir un sentiment d'appartenance à la communauté et favoriserait une offre de services adaptée à la clientèle ainée. De plus, la conception de l'espace de Salon des ainés bénéficiera à l'ensemble des citoyens par l'entremise d'activités intergénérationnelles. Nous avons très hâte de vous présenter prochainement les détails entourant ce projet.

NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES INSCRIPTIONS DE LOISIRS

La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel vous invite à utiliser sa nouvelle plateforme internet visant à faciliter les inscriptions en ligne pour les activités de loisirs. Vous pourrez vous créer un compte sur **l'application *Voilà!*** et ainsi inscrire vos enfants aux diverses activités offertes. Vous pourrez également faire vos paiements en ligne directement sur l'application. La marche à suivre est expliquée à l'intérieur de votre journal. Si vous avez besoin d'aide ou besoin d'informations supplémentaires, il est possible de communiquer avec Bianka Provençal, technicienne en loisir au 450 782-3111 poste 228.

APPLICATION *VOILÀ!*

Voilà! est un Portail citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication entre citoyens et la municipalité. Cette plateforme de ville intelligente que nous vous invitons à explorer vous permettra un accès beaucoup plus simple et rapide à nos différents services municipaux.

Michel Aucoin, Maire

AVIS PUBLIC

Avis public d'entrée en vigueur du règlement # 409-22 concernant la démolition d'immeubles

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, que le règlement intitulé « Règlement # 409-22 concernant la démolition d'immeubles » a reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 5 décembre 2022
- Adoption du projet de règlement : 5 décembre 2022
- Assemblée publique de consultation : 16 janvier 2023
- Adoption du règlement : 16 janvier 2023
- Délivrance du certificat de conformité de la MRC de Pierre-De Saurel : 10 février 2023

Ce règlement a pour objet d'interdire la démolition d'un immeuble, sauf lorsque le propriétaire y est autorisé suivant ce que prévoient les dispositions dudit règlement.

Ce règlement est déposé au bureau municipal situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi entre 8h00 et 16h30.

Ce règlement est entré en vigueur le 10 février 2023.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 13 février 2023.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Avis public d'entrée en vigueur du règlement # 410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, que le règlement intitulé « Règlement # 410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06» a reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 21 décembre 2022
- Adoption de premier projet de règlement : 21 décembre 2022
- Assemblée publique de consultation : 16 janvier 2023
- Adoption du second projet de règlement : 16 janvier 2023
- Adoption du règlement : 6 février 2023
- Délivrance du certificat de conformité numéro 2023-1139-SteV-45-RZM de la MRC de Pierre-De Saurel : 10 février 2023

Ce règlement a pour objet d'autoriser les entrées charretières mitoyennes pour donner accès à deux lots occupés par des habitations multifamiliales et ce, sur l'ensemble du territoire, et d'augmenter le nombre d'étages maximal autorisé de deux à trois pour les bâtiments principaux situés dans la zone commerciale-résidentielle Cr-3

Ce règlement est déposé au bureau municipal situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi entre 8h00 et 16h30.

Ce règlement est entré en vigueur le 10 février 2023.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 13 février 2023.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 6 mars 2023, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06 ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 avril 2023, à compter de 19h30, à l'édifice municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel, situé au 510, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel. L'objet du projet de règlement est d'autoriser les habitations unifamiliales isolées dans la zone de maisons mobiles Rm-1. Le projet de règlement concerne donc la zone Rm-1. Celle-ci est située le long de la rue du Parc et est délimitée au nord par les propriétés situées du côté nord de la rue du Parc, au sud par les propriétés situées du côté sud de la rue du Parc, à l'est par le rang Nord (excluant les lots 5 096 315 et 5 096 317) et à l'ouest par le lot 4 130 454. L'illustration de la zone Rm-1 peut être consultée au bureau municipal.

Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au centre administratif de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8h00 à 16h30 ainsi que sur le site internet de la municipalité au :
http://saintevictoiredesorel.qc.ca/municipalite/index.php/municipalite/avis-publics-et-projets-de-reglements.html

Le projet contient une disposition propre à un règlement d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 8ème jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal le lundi 6 mars 2023, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Catherine Faucher, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer, et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1- Moment de réflexion

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2023

4- Comptes

5- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 844 900 $ qui sera réalisé le 13 mars 2023

6- Résolution pour adjudication de la soumission pour l'émission de billets

7- Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 1 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

8- Premier projet de règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06

9- CAUCA, renouvellement de l'entente

10- Validation de certaines modalités de fonctionnement des camps de jour municipaux situées sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel

11- Approbation relative à l'entente pour l'application et l'analyse des dossiers relatifs aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole

12- Semaine de la famille 2023

13- Tournoi de Dek Hockey, prêt de la surface

14- Rendez-vous québécois du loisir rural, inscription

15- Camp de jour 2023, mise à jour de l'échelle salariale

16- Facture d'honoraires professionnels

17- Achat d'un ordinateur de bureau et d'un portable pour les loisirs

18- Facture de déneigement des espaces Publisac

19- Remplacement des lumières au centre récréatif

20- Fabrique, contribution à la campagne de financement annuelle

21- MTQ, Demande de permis concernant le projet de conversion de système d'éclairage au DEL

22- Correspondance

23- Varia

24- Période de questions (20 minutes)

25- Levée de l'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3- Adoption du procès-verbal des séances du 6 février 2023

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4- Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES - PÉRIODE DU 6 FÉVRIER AU 6 MARS 2023

	Budget 2023	**Période**	**Cumulatif**
Administration générale	985 865 $	159 477.74 $	270 594.67 $
Sécurité publique	794 970 $	53.33 $	4 295.98 $
Voirie et réseau routier	513 450 $	24 133.01 $	83 276.13 $
Hygiène du milieu	417 000 $	79 839.86 $	290 164.85 $
Logement social	4 450 $	- $	3 099.00 $
Urbanisme, développement & logement	79 900 $	- $	8 235.62 $
Loisirs & culture	361 465 $	27 681.46 $	47 385.57 $
Financement	1 007 900 $		4.50 $
Immobilisation			
Loisirs	70 000 $	- $	- $
Voirie	300 000 $	63 033.64 $	- $
Administration	75 000 $	- $	- $
Total	**4 610 000 $**	**354 219.04 $**	**707 056.32 $**
Cours d'eau	- $	- $	*185 044.70 $*

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis :

2023-002 : Élise Lamoureux – Construction résidentielle

2023-003 : Danielle Hébert – Construction accessoire (patio/terrasse)

2023-004 : Louis Leclerc -Construction résidentielle

2023-005 : Louis Leclerc – Bâtiment accessoire (garage)

2023-006 : Louis Leclerc – Installation septique

5- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 844 900 $ qui sera réalisé le 13 mars 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 844 900 $ qui sera réalisé le 13 mars 2023, réparti comme suit :

Règlements d'em-	Pour un montant
313-10	704 900 $
405-22	140 000 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 313-10 et 405-22, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 13 mars 2023;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier (ère);
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	**60 500 $**	
2025.	**63 300 $**	
2026.	**66 600 $**	
2027.	**69 800 $**	
2028.	**73 400 $**	**(à payer en 2028)**
2028.	**511 300 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 313-10 et 405-22 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mars 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

6- Résolution pour adjudication de la soumission pour l'émission de billets

	Date	6 mars 2023		Nombre de	3
	Heure d'ouverture :	14 h		Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
	Lieu	Ministère des Finances du Québec		Date d'émission :	13 mars 2023
	Montant :	844 900 $			

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2023, au montant de 844 900 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

60 500 $	4,79000 %	2024
63 300 $	4,79000 %	2025
66 600 $	4,79000 %	2026
69 800 $	4,79000 %	2027
584 700 $	4,79000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,79000 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL

60 500 $	4,92000 %	2024
63 300 $	4,92000 %	2025
66 600 $	4,92000 %	2026
69 800 $	4,92000 %	2027
584 700 $	4,92000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,92000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

60 500 $	5,10000 %	2024
63 300 $	4,90000 %	2025
66 600 $	4,60000 %	2026
69 800 $	4,55000 %	2027
584 700 $	4,45000 %	2028

Prix : 98,26200 Coût réel : 4,95822 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2023 au montant de 844 900 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 313□-0 et 405-22. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

7- Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 1 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'an 1 correspond à la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

CONSIDÉRANT QU'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le rapport municipal d'activités de l'an 1, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et envoyé au ministère de la Sécurité publique (MSP).

Adopté à l'unanimité.

8- Premier projet de règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06 ;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que depuis 2005, seulement trois nouvelles maisons mobiles ont été installées dans la zone Rm-1;

ATTENDU que la popularité des maisons mobiles a grandement diminué au cours des dernières années;

ATTENDU que le Conseil municipal désire permettre la construction d'habitations unifamiliales dans la zone Rm-1;

ATTENDU que la modification proposée du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

ET résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le tableau 4 *grille des usages permis* de l'article 6.3 est modifié par l'ajout d'un usage permis dans la zone Rm-1. À l'intérieur de cette colonne, un « X » est ajouté vis-à-vis la ligne correspondant à l'usage « Unifamiliale isolé » du groupe résidentiel.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

9- CAUCA, renouvellement de l'entente

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la Loi de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie, tel que défini à la Loi de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte l'entente avec CAUCA telle que présentée. Le contrat entre en vigueur le 1er mars 2023 pour un terme de cinq (5) ans, et se renouvelle automatiquement pour un terme de cinq (5) ans, à moins que l'une des deux parties ne signifie à l'autre son intention d'y mettre fin;

QUE l'intégralité du produit de la taxe 9-1-1 soit transféré directement à CAUCA et de lui fournir toutes les informations requises afin d'offrir aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel le service 9-1-1;

QUE M. Michel Aucoin, Maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, soient autorisés à signer l'entente au nom de la municipalité;

QUE Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, soit nommée « personne responsable » afin d'assurer la gestion du contrat, et que Mme Mélissa Pelletier soit nommée personne substitut advenant l'absence de la personne responsable.

Adopté à l'unanimité.

10- Validation de certaines modalités de fonctionnement des camps de jour municipaux situées sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT que les camps de jour municipaux sont continuellement en transformation en raison de l'évolution des besoins de la population;

CONSIDÉRANT la rencontre de travail ayant eu lieu à Sorel-Tracy le 15 février dernier, où les représentants des municipalités de Saint-Joseph-de-Sorel, de Saint-Roch-de-Richelieu Sainte-Anne-de-Sorel, de Sainte-Victoire, de Sorel-Tracy et de Yamaska ont discuté de différents constats et enjeux sur la capacité d'accueil des camps de jour municipaux;

CONSIDÉRANT qu'à cette rencontre, différentes pistes de solution ont été partagées afin d'assurer un consensus équitable et juste pour les résidents concernés, à savoir la provenance des inscriptions et l'obligation des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de la rencontre, des pistes de solutions ont fait l'unanimité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE les municipalités situées sur le territoire de la MRC Pierre de-Saurel puissent effectuer des inscriptions en étape, en priorisant les résidents de leur municipalité respective.

QUE s'il y a lieu, les municipalités acceptent de rembourser la ville de Sorel-Tracy à propos des frais associés au service d'accompagnement utilisé par leurs propres citoyens.

QUE la lettre d'intention expliquant les modalités de fonctionnement serve de document de référence pour l'application de cet engagement.

Adopté à l'unanimité.

11- Approbation relative à l'entente pour l'application et l'analyse des dossiers relatifs aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole

CONSIDÉRANT que la MRC a intégré à son schéma d'aménagement et de développement les dispositions du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées ont dû adopter un règlement de concordance afin de se conformer au contenu du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que ces municipalités sont donc maintenant responsables de l'application des normes et des dispositions relatives à l'implantation des usages autorisés en zone agricole;

CONSIDÉRANT que ces normes et dispositions découlent d'une directive gouvernementale et que les demandes de permis ne sont généralement pas nombreuses;

CONSIDÉRANT la pertinence que la MRC offre aux municipalités l'expérience et les compétences de la personne qui assume, à la MRC, l'application de ces dispositions et normes depuis leur entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur régional de la MRC a l'expertise requise pour appuyer les municipalités dans cette application;

CONSIDÉRANT le désir des municipalités de continuer de se prévaloir de cette expertise dans l'analyse des dossiers relatifs aux distances séparatrices;

CONSIDÉRANT que la MRC est d'accord pour que son inspecteur régional poursuive ce travail et accompagne les municipalités dans l'analyse de tels dossiers;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente à ce sujet pour, entre autres, assurer une application la plus uniforme possible des dispositions réglementaires applicables;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté en ce sens;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Et résolu unanimement,

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel approuve l'Entente pour l'application et l'analyse des dossiers relatifs aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole;

QUE le Conseil autorise le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à la signer pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

12- Semaine de la famille 2023

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accorder un budget de 1 250$ plus taxes, pour la réalisation d'une activité offerte aux familles de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel dans le cadre de la semaine des familles 2023.

Adopté à l'unanimité.

13- Tournoi de Dek Hockey, prêt de la surface

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a reçu une demande pour la tenue d'un tournoi de Dek Hockey, organisé par des étudiants du Cégep de Sorel-Tracy dans le cadre de leur programme d'études;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits réalisés lors de cet événement seront remis à un organisme à but non-lucratif (OBNL) local, soit la Traversée, qui offre des services et des activités de prévention, d'intervention et de postvention à l'ensemble de la population du territoire de la MRC de Pierre-De-Saurel;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil accepte la demande pour le prêt gratuit de la surface de Dek Hockey pour la tenue de l'événement.

Adopté à l'unanimité.

14- Rendez-vous québécois du loisir rural, inscription

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'autoriser la technicienne en loisir à participer au 10e Rendez-vous québécois du loisir rural, qui se tiendra du 2 au 4 mai 2023 à Lac-Mégantic. Les frais d'inscriptions sont de 175.00 $ plus taxes et les dépenses nécessaires pour les déplacements, les repas et l'hébergement seront remboursées selon les modalités prévues au règlement #382-19 relatif au remboursement des dépenses des membres du conseil et du personnel de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

M. le conseille Martin Cournoyer se retire temporairement de la séance pour la durée des délibérations en lien avec la résolution #54-23.

15- Camp de jour 2023, mise à jour de l'échelle salariale

CONSIDÉRANT QUE le salaire minimum prévu par la loi au Québec passera à 15.25$ au 1er mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite demeure attractive lors de son recrutement et favoriser la rétention de sa main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des salaires avantageux permettent d'attirer du personnel compétent pour assurer des services municipaux de qualité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil municipal adopte l'échelle salariale suivante pour l'année 2023, pour les postes du camp de jour :

	1	2	3	4	5
Animatrices/Animateurs	16.25 $	16.50 $	16.75 $	17.00 $	17.25 $
Éducateur(trice) spécialisé(e)	21.40 $				
Coordonnatrice/Coordonnateur	19.02 $	19.20 $	19.37 $	19.55 $	19.73 $

Adopté à l'unanimité.

M. le conseiller Martin Cournoyer reprend sa place à la séance du conseil.

16- Facture d'honoraires professionnels

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter la facture de Me Mercille pour des honoraires professionnels relatifs à des services de consultation rendus entre le 21 novembre 2022 et le 30 novembre 2022, au montant de 1 497.38$.

Adopté à l'unanimité.

17- Achat d'un ordinateur de bureau et d'un portable pour les loisirs

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'autoriser l'achat d'un ordinateur pour l'agente à la taxation, pour un montant de 1 402.70$, taxes et frais inclus;

D'autoriser l'achat d'un ordinateur portable pour les loisirs, pour un montant de 1 779.79$, taxes et frais inclus.

Adopté à l'unanimité.

18- Facture de déneigement des espaces Publisac

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter la facture de Les Entreprises Paul Jack pour le déneigement des espaces de Publisac, au montant de 632.26$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

19- Remplacement des lumières au centre récréatif

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter la soumission de Gimatech pour le remplacement de 15 appareils d'éclairage au centre récréatif pour des lumières DEL, pour un montant de 3 141.83$ plus taxes, incluant le matériel, les honoraires de la main d'œuvre et la location de l'équipement nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

20- Fabrique, contribution à la campagne de financement annuelle

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la municipalité contribue à la campagne de financement annuelle de la Fabrique de Sainte-Victoire-de-Sorel, pour un montant de 100.00$.

Adopté à l'unanimité.

21- MTQ, Demande de permis concernant le projet de conversion de système d'éclairage au DEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel veut participer à la réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut réduire son empreinte écologique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut prendre un tournant vert, et favoriser l'efficacité écoénergétique notamment dans le cadre de son projet de conversion du système d'éclairage public au DEL;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la municipalité reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au Ministère des Transports;

QUE la municipalité s'engage à assumer la responsabilité des coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;

QUE la municipalité a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du Ministère de Transports;

QUE la municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

Adopté à l'unanimité.

22- Correspondance :

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

1) CPTAQ – Dossier 434753, Avis de convocation (rencontre par voie électronique)
2) CPTAQ – Dossier 434753, Dossier suspendu jusqu'au 15 avril 2023
3) CPTAQ – Dossier 435258, Avis de convocation, demande de révision (rencontre par voie électronique)
4) Ministère des Transports et de la Mobilité durable, Dépôt de neige dans l'emprise du
5) Ministère (avis d'inspection pour différentes propriétés)
6) MRC de Pierre-De Saurel, Transmission de règlements :
   - Règlement numéro 362-23 : Quotes-parts de la Partie 1 (administration générale)
   - Règlement numéro 363-23 : Quotes-parts de la Partie 3 (évaluation foncière)
   - Règlement numéro 364-23 : Quotes-parts de la Partie 6 (taxibus)
7) MRC de Pierre-De Saurel, Approbation de règlement d'urbanisme (règlements 409-22 et 410-22)

23- Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

24- Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les personnes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

25- Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Puis la séance est levée.

Bonjour à tous,

Nous espérons que vous allez bien. Voici les activités qui s'en viennent. D'abord le 9 avril 2023 il y aura un brunch au coup de 25$ pour les membres et de 30$ pour les non-membres. Comme tous les mercredis, il y a le bingo à la salle de la FADOQ.

Club FADOQ
Ste-Victoire-de-Sorel
Richelieu-Yamaska

Le 19 avril 2023 à 10h30 aura lieu l'assemblée générale annuelle. Quatre membres reviennent en élection. Voici l'ordre du jour:

1- Mot de bienvenue du président

2- Ouverture de l'assemblée

3- Souvenir de nos disparus

4- Lecture et adoption de l'ordre du jour

5- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

6- Lecture et adoption du rapport financier de l'année 2022-2023

- Questions relatives aux états financiers

7- Nomination d'un ou d'une vérificatrice (teur) financier (ière)

8- Rapport annuel des activités 2022-2023

9- Adoption des nouveaux règlements généraux

10- Ratification des cas posés par le conseil d'administration

11- Nomination du représentant de secteur comme président d'élection et d'une (un)

12- Dissolution du conseil d'administration

13- Mot du représentant de secteur

14- Élection trois administrateurs sortants

- Ouverture des mises en candidatures
- Proposition des candidats
- Fermeture de la période de mise en candidature

15- Acceptation de Mme Nicole Théroux comme administratrice (fin mandat Bertrand Cournoyer)

16- Élection des officiers par les administrateurs

17- Présentation du nouveau conseil

18- Mot du nouveau président

19- Projection pour la prochaine année

20- Levée de l'assemblée

Tout ***pour vous,*** *près de chez vous!*

ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ

Grande variété de ***bières importées*** *et* ***québécoises*** *à des prix compétitifs!*

TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

ÉPICERIE

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et **Stéphane Lanteigne,** propriétaires

Heures d'ouverture :
En semaine : de 7h à 21h
Samedi et dimanche : de 8h à 21h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours **450 785-2308**

Harnois Groupe pétrolier
De l'énergie à revendre!

SAQ AGENCE

RÉCOLTES OUBLIÉES

À quoi ça sert ?

Permet de récupérer des aliments imparfaits, des surplus de vos récoltes qui autrement seraient perdus.

Comment ça marche ?

Des cueilleurs de Récoltes Oubliées cueillent dans vos champs ou dans votre jardin, les surplus de votre choix. Le résultat des cueillettes est ensuite divisé de la façon suivante :

1/3 au propriétaire du champ/jardin (vous)
1/3 aux cueilleurs
1/3 à des organismes qui font du dépannage alimentaire ou dans les Frigos Touski

Pour plus d'informations :

lesrecoltesoubliees@gmail.com
450-742-2139

Récoltes oubliées

Gaby Trépanier Excavation

- Transport en vrac, pierre et sable
- Terre à gazon
- Installation septique complète (fosse et champ d'épuration)
- Enlèvement de souches
- Terrassement et nivellement de terrain
- Excavation de tout genre

RBQ : 5581-0839-01

gabytrepanierexcavation.com 450 782-2719

Programme AIDE-ANIMATEUR au camp de jour

13-15 ANS BÉNÉVOLES

Nous sommes à la recherche d'aides-animateurs bénévoles. Pour soumettre ta candidature, tu dois être âgé entre 13 et 15 ans (dès le mois d'avril), être résident de Sainte-Victoire ou des environs, aimer te retrouver en compagnie des enfants, être dynamique, responsable, prêt à relever de nouveaux défis et être disponible au moins deux (2) semaines, de façon consécutive ou non, entre le 26 juin et le 18 août 2023.

✅ Pour te récompenser de ton implication, les voyages de groupe te seront offerts selon ton nombre d'heures de bénévolat.

Tu as jusqu'au 27 avril 2023 pour soumettre ta candidature par courriel, avec ton curriculum vitae.
Seules les personnes retenues recevront un appel téléphonique.

Informations : Bianka Provencal 450-782-3111 poste 228
Courriel : bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Ligue récréative JUNIOR
DEK hockey
Sainte-Victoire-de-Sorel

La ligue de DEK hockey de Sainte-Victoire-de-Sorel est une ligue récréative et amicale. Elle a pour mission de faire bouger les gens en s'amusant. Nous désirons que l'organisation reste ***simple*** *et que l'esprit sportif soit mis de l'avant. Dans cette perspective,* ***notez que nous ne compilerons aucune donnée statistique.***

INSCRIPTION :

MARDI 21 MARS 2023 10H À 19H30

Les inscriptions de Dek Hockey auront lieu au bureau municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel (498 rang Sud)

PAYABLE PAR CHÈQUE au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, DÉBIT ou ARGENT.

INSCRIPTIONS EN LIGNE DU 20 MARS AU 7 AVRIL

**** Inscriptions en ligne au : https://stevictoiredesorel.appvoila.com/fr/****

Assurez-vous d'avoir créé votre profil et que votre enfant soit enregistré dans l'onglet *Les membres de ma famille* avant de faire son inscription

Politique de frais de retard d'inscription : **Après le 7 avril 2023 : 10$ de plus par enfant**

Politique de remboursement : Aucun remboursement de frais d'inscription après le 1er mai 2023

Politique de chèque sans provision : Frais de 25$ par chèque sans provision

Groupe d'âge	Horaire	Coût
6 à 8 ans	Dimanche (9h00 à 10h00)	Résident : 70$ Non-résident : 85$
9 à 12 ans	Dimanche (10h00 à 11h00)	
13 à 15 ans	Lundi (18h30 à 19h30)	

SAISON :

13 à 15 ans : Lundi 15 mai 2023 au lundi 17 juillet 2023

6 à 12 ans : Dimanche 14 mai 2023 au dimanche 16 juillet 2023

Afin d'équilibrer les équipes, une période d'évaluation sera obligatoire :

Lundi 8 mai à 18h30 (13 à 15 ans)
Dimanche 7 mai à 9h00 (6 à 8 ans)
Dimanche 7 mai à 10h00 (9 à 12 ans)

Lieu : Surface de DEK hockey Sainte-Victoire-de-Sorel (347, montée Sainte-Victoire)
En cas de mauvais temps : Centre récréatif Lemay-Tellier

23 juillet 2023 : Party de fin de Saison (match parents-enfants)

Recherche Arbitres Soccer 2023

Nous cherchons des arbitres âgés de plus de 12 ans.

Rémunération et équipement fournis.

Si vous êtes intéressé, veuillez communiquer avec Bianka Provençal technicienne en loisir, bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Tel : 450-782-3111 poste 228

Recherche Arbitres Dek Hockey 2023

Nous cherchons des arbitres.

Rémunération et équipement fournis.

Pour les arbitres adultes vous devez être âgés de 18 ans et plus

Pour les arbitres juniors vous devez être âgé de 14 ans et plus

Si vous êtes intéressé, veuillez communiquer avec Bianka Provençal technicienne en loisir, bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.

450 746 7000

Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

Asphalte Expert

Yonathan Péloquin

T: 450 880.0374

asphalteexpert@outlook.com

595, Rang Rhimbault,
Ste-Victoire-de-Sorel Qc J0G 1T0

- Stationnements résidentiels, industriels et commerciaux
- Excavation avec pelle mécanique et tracteur
- Sciage
- Pièce d'asphalte
- Asphalte recyclé
- Transport (Gravier et plus encore)
- Fissures
- Traçage de lignes

RBQ: 5602-2478-01

MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-VICTOIRE-DE SOREL
Offre d'emploi

La Municipalité de Sainte-Victoire de Sorel
Est à la recherche d'animateurs de camp de jour

DESCRIPTION DES TÂCHES

L'animateur participe avec les autres membres à la **PLANIFICATION**, à l'**ORGANISATION** et à la **REALISATION** des activités qui seront offertes aux enfants du camp de jour
Il **ANIME** et est responsable d'un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans.

EXIGENCES

- ☺ Expérience en animation auprès des enfants
- ☺ Capacité et facilité à travailler en équipe
- ☺ Être responsable
- ☺ Dynamique
- ☺ Créatif
- ☺ Participer à la formation (obligatoire)
- ☺ Être disponible
- ☺ Avoir 16 ans ou secondaire 4 terminé

Conditions de travail :
Taux horaire : Selon l'échelle salariale en vigueur
Entre 35 et 40 heures / semaine du lundi au vendredi de jour seulement, saisonnier
Les personnes retenues devront être disponibles pour la formation d'animateur obligatoire ainsi que la formation de premiers soins. Ils doivent également être disponibles les fins de semaine suivantes pour la préparation du camp (17-18 juin et 25 juin 2023)

Faire parvenir votre curriculum vitae (C.V.) Avant le 21 avril 2023
à l'attention de Bianka Provençal , technicienne en loisir, au 498, rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0 ou par courriel:
bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

ALERTES MUNICIPALES

MISE À JOUR DES INFORMATIONS

Afin d'être avisé d'un bris d'aqueduc ou d'une fermeture de route, il est temps de vous inscrire aux alertes municipales si ce n'est pas déjà fait. Vous pouvez le faire gratuitement en visitant le site web de la municipalité au www.saintevictoiredesorel.qc.ca.

Si vous êtes inscrit au service d'alerte municipale; il est temps pour vous d'aller mettre vos informations à jour afin de continuer à être informé lorsque c'est nécessaire.

Services d'hébergement pour personnes retraitées

incluant hébergement à long terme, convalescence et répit-dépannage

Résidence du Carré Royal

- **Environnement sécuritaire**
- **Surveillance 24 heures**
- **Suivi de la prise de médicaments**
- **Soins de préposés**
- **Accès pour mobilité réduite**

PHILÊMON COURCHESNE INDUSTRIES INC.

DÉCOUPE LASER

Ventilation - Métal en feuille - Pliage CNC
Roulage - Assemblage - Soudage

3205, rue Iberville, Sorel-Tracy (Qc) J3R 5K1
Téléphone : (450) 743-0057 Fax : (450) 743-6438
info@philemoncourchesne.com

CMMTQ

DRAINAGE RICHELIEU

398, Montée Sainte-Victoire
Sainte-Victoire-de-Sorel
J0G 1T0

B.N.Q.: 1114
R.B.Q.: 1464-2516-71

Téléphone: 1 855-782-2242
Télécopieur: 1 450-782-2336
www.drainagerichelieu.com

Maxime Duval
450-782-2242

Drainage souterrain et irrigation, arpentage GPS
DRAINS - PONCEAUX - ACCESSOIRES

Que nous réserve l'avenir ???

Bonjour à tous

À la lumière du rapport financier de 2022 (déficit de 13,000$ dollars), nous constatons que la chute des revenus, due particulièrement aux changements dans la pratique religieuse, ayant comme résultat la forte diminution de l'assistance aux messes du dimanche, la baisse de revenu des quêtes en résultant, de plus la réduction du nombre de baptêmes, de mariages, de funérailles, de sépultures et le paiement des dîmes en chute libre, y a aussi largement contribué. Tout ceci nous oblige à considérer la vente de l'église à la municipalité. En effet, on constate à la lecture des derniers résultats, que le total des revenus de culte 23,000$, suffit à peine à payer notre pasteur, ceci, à cause de notre quote-part qui a augmenté de façon drastique suite au départ de deux paroisses du sein de l'unité des Pèlerins, (l'évêché, se penche d'ailleurs sur ce problème de rémunération). Cette situation handicape notre capacité de faire face au paiement des frais du bâtiment 20,000$ (chauffage, éclairage, assurances et entretien).

Même avec le projet de Nouveaux Horizons et la location du local de la bibliothèque, nous ne pouvons assurer seuls, la pérennité de notre église.

Nous devons alors poursuivre les discussions avec la municipalité en vue d'un accord pour la cession de l'église et du cimetière, car, un avoir propre de moins de 200,000$ ne saurait assurer la survie à long terme de la Fabrique.

Nous croyons qu'il serait préférable pour tous, de s'entendre sur un prix de vente forfaitaire et de fixer le prix du loyer, que la Fabrique devra payer au nouveau propriétaire. Ceci, avant que des éléments étrangers ne prennent ce genre de décision à notre place, si la situation financière devenait intenable. On vous rappelle qu'une église vendue à des particuliers est désacralisée, ce qui n'est pas le cas, si elle est propriété de la paroisse, c'est aussi une raison pour laquelle on devra envisager une location d'au moins dix ans.

On considérera vos suggestions avec grand intérêt. D'ici là on compte sur votre générosité pour nous aider à passer cette période difficile.

Comme à chaque année nous avons amorcé notre campagne de financement auprès des entreprises de la paroisse. Vos dons peuvent être adressés ainsi : Fabrique de Ste-Victoire, 519 Rang Sud, Ste-Victoire de Sorel, J0G 1T0. Notre bureau est ouvert le lundi et le mercredi en après-midi et le numéro de téléphone est le (450) 782-2127. Tout don à la Fabrique donne droit à un reçu pour fin d'impôt.

Je voudrais à l'occasion de ce message à la population, remercier tous et toutes ces bénévoles qui se dévouent au service de la population sans compter temps et efforts.

Merci beaucoup.

Votre conseil de Fabrique, par André Breton, président

IMPORTANT

Voici la nouvelle façon de procéder pour les inscriptions de loisirs (soccer, Dek hockey, camp de jouer, etc.)

Avis aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel qui désirent s'inscrire aux futures activités de loisirs

À compter de maintenant,
il y aura une nouvelle façon de procéder pour les inscriptions.

Activités du midi à l'école Sainte-Victoire (parascolaire)

Camp de jour

Activités et fêtes

Saison de Dek hockey

Saison de Soccer

https://stevictoiredesorel.appvoila.com/fr

Vous devez obligatoirement vous créer un compte d'accès sur l'application de loisirs **Voilà!**, en cliquant sur l'onglet ***S'INSCRIRE***

Il est important de créer votre compte utilisateur avant le 15 février 2023 si vous voulez inscrire votre enfant aux activités estivales suivantes: soccer, Dek hockey, camp de jour.

CÉVIMEC-BTF
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
453, rue Lindsay
Local 102, Drummondville QC J2B 1C9
Téléphone : 819 477-9515
Télécopieur : 819 477-8471
www.cevimecbtf.com
Partenaire des villes et municipalités du Québec depuis plus de 50 ans
DOLBEAU-MISTASSINI - DRUMMONDVILLE - ROBERVAL - SAGUENAY

L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler
Faciliter l'accès au monde agricole
arterre.ca

LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel
307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976
louis.plamondon@parl.gc.ca
www.louisplamondon.com
LouisPlamondonBQ

CAMPING RIMBO
Mariette & Francois Arpin
269, rang Rhimbeault
Sainte-Victoire-de-Sorel

Ne gardez pas
tout ça en dedans
TRANSPLANT QUÉBEC
depuis 50 ans
ditesle.ca

U2R

Usinage Deux Rives Inc.

CWB

bsi. ISO 9001 Quality Management

FM66779

244, rang Sud
Ste-Victoire-de-Sorel
Québec J0G 1T0

Jean-François Villiard
Président

Cell.: 450 780-6399
Tél.: 450 782-2581
Téléc.: 450 782-2595
jfvilliard@u2r.ca

Usinage CNC • conventionnel • tuyauterie • assemblage • soudure • peinture

DELISLE-DELISLE, AVOCAT

Me Conrad Delisle

3205-323-B, boul. Clairevue,

Saint-Bruno-de-Montarville, Qc

J3V 0B2

conrad@delisleetdelisle.com

AVIS IMPORTANT
CONTRÔLEUR ANIMALIER

SpaD
Société protectrice des animaux de Drummond

Coordonnées

1605 rue Janelle,
Drummondville, QC, J2C 5S5

819 472-5700

Sans frais

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU VENDREDI

10h00 – 12h00

13h00 – 17h00

SAMEDI ET

GIMATECH
ÉLECTRIQUE INC.

TRANSPORT

PIERCO

Ste-Victoire

AIRE OUVERTE

ARRIVE DANS TA COMMUNAUTÉ

- Endroit pour les jeunes de 12 à 25 ans
- Services pour la santé et le bien-être
- Professionnels sur place pour aider à trouver des solutions
- Gratuit et confidentiel

Communique avec nous!

aireouverte.rlspds.cisssme16@ssss.gouv.qc.ca

438 354-9647

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Est
Québec

MESSAGES DE
L'INSPECTEUR MUNICIPAL
Daniel Coutu 450-782-3111 #231

PEINTURE / HUILE USAGÉE

Dorénavant, **il n'y aura plus de dépôt** pour la peinture et les huiles usagées au bureau municipal. Vous devrez disposer de vos contenants usagés dans un endroit approprié tel que l'Écocentre Pierre-de-Saurel situé au 3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy, 450 908-0784.

PROBLÈMES D'ÉGOUT OU D'AQUEDUC?

N'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux qui pourraient compromettre le réseau municipal. Votre inspecteur est la personne responsable pour ces infrastructures, et pourra vous informer en premier lieu des démarches nécessaires en cas de problème.

PERMIS DE BRÛLAGE

Avant de brûler des branches, vous devez vérifier les risques d'incendie en vigueur en consultant le site internet de la SOPFEU. www.sopfeu.qc.ca

Par la suite, vous devez faire la demande d'un permis à l'inspecteur municipal. Vous pouvez le faire en le contactant au 450-782-3111 poste 231.

LOCATION PATINOIRE DE DEK HOCKEY

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TARIFS LOCATION/ HORAIRE	35 $ / HEURE	50 $ / HEURE
TARIFS DE LOCATION/ JOURNÉE	175 $ / JOURNÉE	250 $ / JOURNÉE

BMR | Agiska Coopérative

BASE DE PLEIN AIR
VILLE LA JOIE
AU COEUR DE LA NATURE
Serge Lavoie
Directeur général
450 782-2145
150, rang Rhimbault, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
F. 450 782-2150 · www.villelajoie.com · info@villelajoie.com

PLOMBERIE 4000 INC
Jacques Bouchard 450-743-2579
17 rue Chambly Ste-Victoire de Sorel, QC, J0G 1T0
Courriel : plomberie4000@videotron.ca
Résidentiel, commercial et industriel
CMMTQ

L'ATELIER DE PEINTURE
Patrick Mathieu
Porte de maison et garage
Colonne Décorative
Persienne
450 422-0942
atelierpmathieu@gmail.com

MAÇONNERIE Desroiers inc.
RBQ: 2646-1939-45
• Brique
• Bloc
• Pierre
Résidentiel - Commercial - Industriel - Institutionnel
Tél.: (450) 742-6842
Fax sur demande
www.maconneriedesrosiers.com
maconneriedesrosiers@videotron.ca

B i b l i o t h è q u e S t e - V i c t o i r e

ATTENTION

À compter du 1er mars 2023, la bibliothèque aura un nouvel horaire.

Les mercredis de 13h à 14h30 et de 19h à20h.

Les dimanches de 10h à 11h30.

Lorsque la température ne sera pas clémente les jours de bibliothèque, veuillez appeler avant de vous déplacer.

Heures d'ouverture

Mercredi: 13h-14h

Mercredi: 19h-20h

Dimanche: 10h-11h30

Téléphone: (450) 782-3111 *230

www.mabibliotheque.ca

Nicole Martel, responsable

Le travail de milieu pour aînés
Nous sommes là pour vous!

Ce service s'adresse aux personnes de 50 ans et plus

vivant sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Une travailleuse de milieu, qu'est-ce que ça peux faire POUR MOI….

Voici quelques exemples :

J'ai besoin d'un service mais je ne sais pas qui contacter….Nous connaissons une grande quantité de services et pourrons répondre à votre question.

Vous aimeriez rencontrer des gens faire des activités, nous pouvons vous indiquer le bon numéro de téléphone, vous informer des activités offertes et même faire la démarche avec vous.

Besoin d'être écoutée, vous vivez de l'isolement, vous vivez un événement fragilisant, votre santé vous inquiète ou vous empêche de faire certaines choses, vous vivez une situation de handicap, nous avons les solutions et vous aiderons à mettre les services en place si vous le désirez.

Avec l'inflation, vous vivez une problématique alimentaire, besoin d'aide temporaire ou permanente. Avez de la difficulté ou n'avez plus le goût de faire vos repas. Nous pouvons vous aider.

Vous avez besoin d'un déplacement, pour raison de santé ou autre situation, il existe aussi des services pour vous.

Vous avez besoin de services pour demeurer dans votre habitation ou une relocalisation et désirez mieux connaître les services disponibles pour vous, nous pouvons vous aider, vous accompagner et faire les démarches avec vous si désiré, pour une relocalisation nous vous aiderons même à choisir et visiter les endroits que vous aurez choisi. Nous assurerons le lien avec les services d'aide à la vie quotidienne avec le CLSC et les organismes ciblés.

Vous auriez besoin de plus de revenus…il y a peut-être des sommes supplémentaires auxquelles vous pourriez avoir droit ou des services gratuits dont vous pourriez bénéficier.

Vous êtes aidant(e) naturel et avez besoin de support, de répit, il existe aussi de l'aide pour vous!

Vous vivez une situation de maltraitance, négligence, vous avez le droit de vous sentir en sécurité et nous pouvons vous aider.

Vous avez de documents à compléter, des démarches à faire, du courrier complexe à comprendre, nous pouvons le faire avec vous à votre domicile ou à l'endroit de votre choix.

N'oubliez pas que pour toute situation, nous sommes là pour vous et vous offrons un **service de qualité, gratuit et confidentiel**. À votre demande, nous pouvons vous rencontrer à l'endroit de votre choix, même à votre domicile.

Vous n'êtes pas certain que nous pouvons vous aider, n'hésitez pas, toutes les demandes sont importantes si elles améliorent votre bien-être!

Seulement un petit numéro de téléphone à composer,

Francine Laplante 450-881-7017 **Kim Pelletier 450-880-7017**

Classe rencontre pré-maternelle de Sainte-Victoire

Inscriptions en tout temps!

Si tu as entre 3 ans, 4 ans ou 5 ans et que tu veux t'amuser, bricoler, échanger avec d'autres amis, alors demande à maman ou papa de me téléphoner.

Info: Claudette Bourassa,
responsable et animatrice
(450) 782-2617

DEPUIS 1978
MINÉRAUX MART INC.

AAM

Acier Armature Montérégie

Claude Dufault, propriétaire
Effix Dufault, président
acieram@videotron.ca

Administration : (450) 249-0226
Usine : (450) 422-3995
263, Montée Ste-Victoire
Ste-Victoire de Sorel (Qc)

fournitures, pliage, pose
Pliage en chantier sur demande

VOUS PENSEZ EFFECTUER DES TRAVAUX …

INFORMEZ-VOUS!

Il est de votre responsabilité de prendre contact avec l'inspecteur en bâtiment pour connaître la réglementation municipale en vigueur **avant** de faire préparer vos plans de construction. De cette manière, vous évitez d'éventuels frais dus à des corrections.

Informez-vous à M. Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment au

450-782-3111 poste 223, le lundi et mercredi pendant les heures d'ouverture du bureau, et le jeudi matin.

Fabrique de Sainte-Victoire

519, rang Sud: 450-782-2127

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi et Mercredi de 13 h à 15 h 30

Horaire des messes

Dimanche	*19 mars*	*10h45*
Dimanche	*26 mars*	*10h45*
Dimanche	*2 avril*	*10h30*

EN CAS D'URGENCE : 9-1-1
INFO SANTÉ: 8-1-1
INFO ROUTE: 5-1-1
MUNICIPALITÉ: 450-782-3111

Ambulance:	9-1-1
CLSC:	450-746-4545
Centre antipoison:	1-800-463-5060
Hôpital:	450-746-6000
Incendie (info):	450-780-5600 #5200
Sûreté du Québec:	450-743-7947

Bibliothèque:	450-782-3111 #230
Braconnage (S.O.S.):	1-800-463-2191
Bureau de poste:	450-782-3059
Centre récréatif:	450-782-2406
Chalet Jean-Morin:	450-782-3112
Chalet Pierre-Arpin:	450-782-3307
SPAD (contrôle animalier):	1-855- 472-5700
Croix Rouge Canadienne:	1-877-362-2433
École Ste-Victoire:	450-746-3511
Fabrique (Église):	450-782-2127